



© S. Debart

Édito / Marc BEZIAT, le Délégué Général

Déchirés entre raison et nécessité, las des ratages de nos réseaux et autres bugs informatiques, qui perturbaient nos réunions Zoom en visioconférence, nous nous sommes retrouvés ce mois-ci entre délégués, sous un barnum ouvert (voir photo), pour la première fois depuis près de deux ans ! Il était devenu impératif, à cause d'un calendrier serré, de nous revoir pour adopter un projet de développement stratégique pour les années futures à soumettre à notre prochaine Assemblée Générale.

Celle-ci aura-t-elle lieu aux Saintes Maries de la Mer ? Oui, si le pèlerinage a lieu. Sinon, recommencerons-nous l'expérience de la tenir en vidéoconférence ? ou la reporterons-nous ? Il est trop tôt pour répondre. Vous le saurez dès que possible.

Echanger, c'est se parler, c'est percevoir les gestes et attitudes, les expressions de nos interlocuteurs qui réagissent à ce que nous disons. C'est spontané, vivant. Rien de comparable avec les « personnes-troncs » statiques que nous donnons à voir via nos écrans ! Ce fût donc humainement plaisant de nous voir et de débattre sur nos idées, nos visions, nos regrets de ce qui n'a pas marché ou qu'on n'a pas fait, de nos espoirs pour le futur de l'association. Car il ne s'est agi que de cela pendant ces deux journées studieuses... Le résultat de ce petit conclave ? « Habemus projectam » ! Oui, nous avons un projet à soumettre aux adhérents...

Quatre axes de travail, des objectifs et des actions prioritaires structurent notre futur. Toute la séquence a été réfléchi pour que l'association rééquilibre son fonctionnement, pérennise ses actions et envisage le départ en retraite du Délégué Général dans 18 mois avec sérénité. Avec la convocation de notre prochaine AG, vous aurez entre les mains ce projet. Son devenir sera dans vos mains... Dans le

même temps, SOLIFAP, qui nous accompagnera sur le volet de la gouvernance de l'association, aura trouvé un consultant recruté spécialement pour nous épauler... Cela nous motive, nous rend enthousiastes de participer à quelque chose qui s'apparente à une « renaissance ». Alors, si l'un ou l'une d'entre vous vibre à cette idée d'œuvrer au renouveau de l'association, qu'il (ou elle) n'hésite pas à nous rejoindre au Conseil d'administration.

Ce trimestre a été marqué par la reconduite de Dominique Raimbourg à la présidence de la Commission nationale consultative, un an après la réunion de la précédente commission, ce qui laisse penser que les travaux vont pouvoir bientôt reprendre... une fois les membres nommés ! Un autre sujet a fait beaucoup parlé de lui, notamment sur les réseaux sociaux. Il s'agit du vote par le Sénat d'une proposition de loi des députés Les Républicains (encore eux !) visant à « *consolider les outils des collectivités permettant d'assurer un meilleur accueil des gens du voyage* ». Sic ! En fait, on y retrouve des mesures qui avaient déjà été retoquées par les parlementaires il y a deux ans, comme le retour des quotas dans les collectivités, auxquelles s'ajoutent de nouvelles idées... Comme celle de soumettre l'accès aux aires d'accueil à une réservation préalable de la place ! Drôle d'idée d'instaurer un système d'hôtellerie, n'est-ce pas ? En fait, c'est une tentative pathétique d'atteinte au droit de se déplacer, d'aller et venir... Le gouvernement et plusieurs parlementaires ont manifesté leur opposition, mais le Sénat, à majorité de droite, a adopté le texte. Attendons de voir ce qui se passera à l'Assemblée Nationale en relecture, si toutefois cette proposition de loi trouve un créneau pour y être débattue... Rien n'est moins sûr. L'ANGVC fera front contre ce texte !

■ VIE ASSOCIATIVE

ADHESIONS

Nous appelons chacun à **se mobiliser individuellement** pour inverser la baisse des adhérents et faire adhérer massivement autour de vous. **Si chaque adhérent actuel «recrute» un nouvel adhérent, cela doublera nos rangs.** 2020 fût une année particulière au regard de la situation sanitaire... **Faites de 2021 une année exceptionnelle !**

Le Conseil d'administration

Il se compose de **18 membres** : Y. BANNIER, F. BEAULTOUR, V. BEDON, M. DEBART, N. DEBART, S. DEBART, T. DEBART, R. DELERIA, P. DERIEUX, M. GRIEL, A. JANUEL, A. LUYZ, F. MONNEVEUX, P. PERIO, Y. PERRON, M. WINTERSTEIN, S. WINTERSTEIN et M. ZANKO

LE BUREAU EXECUTIF

- Présidente, Nelly DEBART
- Vice-président, Yvan BANNIER
- Trésorier, Philippe DERIEUX
- Secrétaire, Sasha ZANKO
- Suppléant : Tony DEBART (Trésorier), le poste de Secrétaire suppléant est vacant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Par deux fois, le 18 février et le 16 mars, le Conseil d'administration s'est réuni afin de faire progresser la réflexion sur le projet de développement stratégique de l'association qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale en mai prochain. De plus, après avoir reçu le diagnostic de Solifap, le Conseil d'administration a validé le principe de poursuivre cet accompagnement sur le volet de rééquilibrage de la gouvernance de l'ANGVC. Cette nouvelle mission reste soumise à une recherche de financement toujours en cours de finalisation.

Par ailleurs, Nelly DEBART, la Présidente, et les membres du Conseil d'administration ont pris acte de la démission du Conseil d'administration pour raisons personnelles d'Ernest FREYER et ont constaté avec dépit le défaut de présence, maintes fois répété et sans justification depuis son élection, de Stivy DUBOIS. Celui-ci est donc regardé, selon les règles de fonctionnement interne de l'association, comme membre démissionnaire de fait.

SESSION DES DELEGUES AU PONTET (84) - Alors que les circonstances sanitaires imposées par la propagation du Covid-19 nous avaient contraints en novembre à reporter notre session des délégués à Chaponost (69) au mois de mars 2021, l'association s'est convaincue de maintenir cette session, si importante pour sa cohésion dans un moment déterminant pour l'avenir, malgré l'impossibilité de la tenir comme prévu à Chaponost. Elle s'est donc tenue au Pontet, grâce à l'organisation logistique portée par la Présidente et sa famille. Comme prévu, les délégués présents ont débattu et validé leurs choix d'orientation future du projet de développement stratégique qui seront présentés à l'Assemblée Générale.

L'ANGVC RECRUTE

ses futurs administrateurs bénévoles, motivés pour écouter et aider les Voyageurs en région, pour participer aux décisions de l'association, pour la représenter et être un référent dans votre département et alerter la presse si besoin et pour dialoguer avec les collectivités; les services de la préfecture, de la région, du département; les associations de Voyageurs et/ou accompagnant les Voyageurs; les associations locales de défense des droits et/ou ayant une expertise sur un domaine utile (activités économiques, habitat et logement, culture, juridique, etc...) et toute association de solidarité et d'entraide. **Des questions ? Une envie de s'engager dans une cause légitime, dans un projet associatif solide ? ON VOUS REPOND au 06 15 73 65 40.**

L'AGENDA DU DELEGUE GENERAL - A côté de ses fonctions administratives ou de la tenue de la permanence juridique, le Délégué Général est engagé dans plusieurs initiatives avec nos partenaires où il représente l'association.

- Le 14/01, réunion avec SOLIFAP sur diagnostic de l'ANGVC
- Le 19/01, réunion inter-associative sur l'accès aux droits sociaux
- Le 20/01, réunion FAP/FNASAT sur actualisation du Cahier Mal Logement sur l'habitat mobile
- Le 22/01, journée ADEPT sur scolarisation et instruction
- Le 02/02, réunion avec la Défenseure des Droits et Nelly DEBART
- Le 04/02, participation à la commission départementale à Laon (02)
- Le 05/02, réunion FAP/FNASAT sur actualisation du Cahier Mal Logement sur l'habitat mobile
- Le 10/02, réunion inter-assoc. et avocat sur aff. Pierrelaye-Plaine de Bessancourt
- Le 12/02, réunion avec SOLIFAP sur diagnostic final de l'ANGVC
- Le 25/02, réunion Jurislogement
- Le 03/03, réunion FAP/FNASAT sur actualisation du Cahier Mal Logement sur l'habitat mobile
- Le 11/03, participation à la commission départementale du Val de Marne
- Le 12/03, participation au CA de l'ADEPT
- Le 23/03, réunion FAP avec réseau avocats et juristes sur évacuations + réunion avec la Défenseure des droits (Comité d'entente Origines)

■ VIE PRATIQUE



ASSURANCES - Un décret du 9 janvier 2021 est venu modifier le Code des assurances concernant la procédure de résiliation d'un contrat. **Celle-ci est conditionnée à la fourniture par l'assuré à son assureur, au plus tard dans un délai de quinze jours** après que l'assureur a reçu notification par l'assuré de son intention de résilier le contrat, d'une **copie du certificat de destruction** du véhicule

délivré par le centre agréé s'il s'agit d'une destruction. En cas de souscription d'un nouveau contrat auprès d'un autre assureur, l'assuré devra fournir une copie d'un des **documents justificatifs** délivrés à l'assuré par le nouvel assureur. A réception d'un des documents mentionnés, l'assureur notifie par écrit à l'assuré le fait que le contrat d'assurance a été résilié. La notification mentionne la date d'effet de la résiliation.

PROLONGATION AIDE COVID-19 - L'aide exceptionnelle créée en novembre 2020 pour **garantir un revenu mensuel de 900 euros net aux travailleurs précaires** est prolongée de trois mois, soit jusque fin mai. Cette aide permet à toutes les personnes qui ont travaillé au moins 138 jours en CDD ou en intérim (soit plus de 60% du temps de travail annuel) en 2019, mais qui n'ont pas pu travailler suffisamment en 2020 pour recharger leurs droits à l'assurance-chômage du fait de la crise sanitaire, de bénéficier d'une garantie de revenu minimum.



URBANISME - Le ministère de la transition écologique a mis en ligne la version définitive de la **plateforme « Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme » (ADAU)**. Cette démarche, destinée aux particuliers comme aux professionnels, permet de **constituer en ligne un dossier** en vue d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de

construire, permis d'aménager, permis de démolir...). L'utilisateur renseigne en premier le lieu ses travaux : il peut désigner précisément la parcelle concernée sur une carte interactive. Il est ensuite guidé par une série de questions en fonction notamment du type de travaux envisagé et de son projet. À l'issue de ce guidage en ligne, l'utilisateur accède à une interface, ne comportant que les champs et les pièces nécessaires à son projet, dans le cadre du formulaire Cerfa correspondant, qui est alors **automatiquement rempli**. Une fois finalisé, l'utilisateur récupère son « dossier complété » pour le déposer en mairie. À terme, indique le ministère, la démarche permettra de le transmettre directement de manière dématérialisée aux communes. Les formulaires Cerfa correspondant aux différents types d'autorisations d'urbanisme restent cependant disponibles sur Service-public.fr.

INTERDICTION DU PUBLIC ET REDUCTION DE CHARGES

- Les arts du spectacle vivant et les cirques avaient pu bénéficier au printemps dernier, lors du premier confinement, du dispositif de **réduction forfaitaire de charges** qui avait été mis en place en faveur des mandataires sociaux. Le montant de cette réduction était compris **entre 1800 € et 2400 €**. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 a mis en place un **dispositif similaire** qui vient d'être précisé par un décret paru au Journal Officiel du 28 janvier 2021.



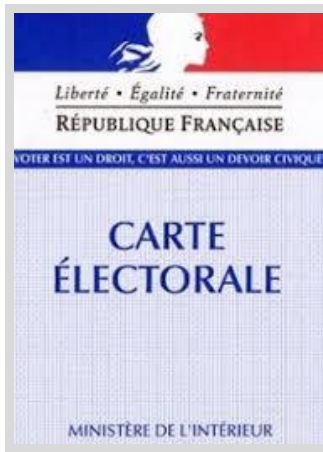
RAPPEL

Pour toute demande de **raccordement provisoire**, il est nécessaire de se placer dans une position d'installation provisoire et de **poser les dates de raccordement** souhaitées, par exemple du 1er novembre au 31 mars.

OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les moyens de contrôle étendus (impôts, CAF, Sécurité Sociale, banques, cartes grises...) conduisent à des vérifications qui se soldent de plus en plus fréquemment par des procédures judiciaires pour travail dissimulé, dissimulation de ressources et fraudes diverses. Ces enquêtes, aux moyens d'investigation très importants, peuvent gravement perturber les personnes visées : suspension du RSA ou d'une autre allocation, blocage des comptes bancaires, saisies de biens, contrôle judiciaire, etc. Cela peut aboutir à des peines de prison, à de lourdes amendes, au remboursement des sommes indues...

POUR ETRE EN REGLE, IL FAUT DECLARER SES REVENUS ET CONSERVER SES JUSTIFICATIFS D'ACTIVITE.



ELECTIONS 2021 : INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES
Reportées aux 13 et 20 juin 2021 pour cause de Covid-19, les élections départementales et régionales désigneront au **suffrage universel direct** vos conseillers élus pour six ans. Si les maires sont les interlocuteurs privilégiés des Voyageurs dans les territoires où ils résident ou stationnent, les conseillers départementaux et régionaux décident des politiques publiques décentralisées dont leur assemblée est compétente. Par exemple, l'assemblée départementale pilote le financement du dispositif RSA et le Conseil régional finance, parmi d'autres infrastructures, les lycées. Il est donc important de participer à ce scrutin qui engage l'avenir des territoires où vous êtes implantés. Aussi, nous vous conseillons de **ne pas attendre pour vous inscrire sur les listes électorales** de la commune de votre domicile ou celle où vous avez élu votre domiciliation auprès d'une association ou d'un CCAS/CIAS.

DE VOUS A NOUS...



HOMMAGES - Deux chercheurs, **Patrick WILLIAMS** et **Marcel COURTHIADE**, l'un anthropologue, l'autre linguiste et historien, qui ont publié de nombreux écrits sur les Tsiganes et sur le peuple rrom, nous ont quittés. Le 15 janvier pour le premier, et le 4 mars pour le second. L'ANGVC partage la tristesse de leur famille et de leurs amis. Elle salue leur mémoire et rend hommage à leurs travaux qui ont contribué à mieux connaître et faire connaître la diversité culturelle des Voyageurs et ses apports à la culture en Europe.

DEFENSEURE DES DOITS - Le 4 décembre dernier, Emmanuel Macron avait annoncé une initiative de lutte contre les discriminations confiée au Défenseur des Droits. Le 12 février, Claire HEDON, la Défenseure des droits, a lancé la **plateforme de lutte contre les discriminations** qui permettra aux personnes qui s'estiment victimes d'être écoutées par une équipe spécialement recrutée, de recevoir des conseils juridiques, d'être orientés vers des structures spécialisées ou des associations. L'ANGVC a été identifiée et sollicitée, en sa qualité de participant au Comité d'entente Origines du Défenseur des Droits, pour y être associée.

LA FABRIQUE DES LOIS 1 - Le projet de loi confortant le respect des principes de la République (dit « projet de loi contre le séparatisme ») a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 16 février. L'article 21 du texte relatif à l'instruction à domicile, dont l'enseignement à distance (CNED) est un des composants, a fait l'objet de nombreuses heures de débats dans l'hémicycle. Le **gouvernement ne souhaite plus laisser aujourd'hui la liberté du choix** aux parents du mode de l'instruction de leurs enfants mais la soumettre à autorisation. Il résulte du texte, s'il aboutit en l'état en fin de processus législatif, que l'itinérance demeure reconnue comme un motif dérogatoire à une instruction délivrée en dehors des établissements scolaires. Néanmoins, cette **dérogation devra faire l'objet d'une autorisation préalable et non plus d'une simple déclaration** à l'inspection académique. On peut craindre, comme cela s'est déjà produit dès la rentrée 2020 dans certains départements, un nombre croissant de refus d'autorisations délivrés sur des critères mal définis et des appréciations préfectorales contestables.



LA FABRIQUE DES LOIS 2 - La loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre 2020 contient des mesures de simplification en tous genres visant à faciliter les démarches administratives du quotidien, souvent par la voie de la dématérialisation, et dans une perspective de suppression de formalités. Ainsi l'article 127 a **supprimé la délivrance du récépissé de consignation** pour les forains, jugé désuet du fait que l'exercice de toute activité commerciale impose de s'immatriculer et de s'identifier auprès de l'administration fiscale et sociale.

LIVRE - Le livre attendu de William ACKER, « Où sont les « gens du voyage » ? » publié aux éditions du Commun (18€), inventoriant les aires d'accueil afin d'en analyser et critiquer la localisation, doit paraître le 16 avril. L'ANGVC soutient ce travail de recherche inédit et remarquable qui fera date !

JUSTICE - Non remise d'un contrat, défaut de formulaire de rétractation, encaissement prématuré d'un acompte... **Deux élagueurs**, qui avaient démarché à domicile leur cliente, **ont été sanctionnés** en janvier dernier par le tribunal judiciaire de Cambrai (59) **pour ces irrégularités** commises à Maretz en juin 2020.

DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS - Un décret du 16 mars élargit l'accès au **fichier d'immatriculation des véhicules aux policiers municipaux** et aux gardes champêtres aux fins d'identifier les auteurs des infractions mentionnées à l'article L. 172-4 du code de l'environnement, notamment l'abandon de déchets. ■